



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements 709-20 et 710-20

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, les règlements suivants :

- ↳ **Règlement 709-20** ***Règlement modifiant le Règlement 689-19 Règlement relatif à la circulation***
- ↳ **Règlement 710-20** ***Règlement établissant un programme d'aide à l'alimentation en eau potable***

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 15 septembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA